**6385 : résumé**

Le projet de loi 6385 a pour objet d’autoriser le Gouvernement à procéder à la rénovation de l’Athénée de Luxembourg. Selon le devis estimatif, le coût total arrondi des travaux de rénovation s’élève à la somme de 89.000.000 euros à la valeur 696,95 de l’indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2011. Il s’ensuit que l’autorisation du projet de construction par la voie législative s’impose donc, étant donné que le seuil fixé à l’article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat est dépassé.

L’Athénée de Luxembourg, en tant qu’établissement d’enseignement, trouve ses origines dans le Collège ouvert en 1603 à Luxembourg par les Jésuites. En 1964, l’école quitte les vieux bâtiments de l’ancien collège pour s’établir dans un nouveau bâtiment, situé à la périphérie ouest de la ville de Luxembourg, qu’elle occupe encore de nos jours. Le bâtiment de 1964 avait été conçu pour accueillir 800 élèves, encadrés par 80 enseignants. Il comptait 40 salles de classe et 16 salles de classe spécialisées. Au fil des années, le nombre des élèves est passé à 1500 et celui des enseignants à 200. Pour faire face à cet accroissement considérable de la population scolaire, de nouvelles salles de classe et des salles spéciales ont été aménagées dans un pavillon érigé en annexe de l’école dans la cour, dans une partie des préaux couverts, ainsi que dans des espaces libres et dans des espaces scolaires existants, réaménagés pour les besoins.

Les installations de 1964, devenues vétustes, nécessitent une rénovation en profondeur et de grande envergure. Celle-ci offre l’occasion d’améliorer en même temps le rendement énergétique des installations et de créer des infrastructures scolaires répondant à la fois aux normes de sécurité, aux exigences administratives, didactiques et pédagogiques, tout en gardant du potentiel pour faire face aux besoins futurs de l’enseignement et de l’éducation.

Selon l’exposé des motifs, l’Athénée pourra accueillir après sa rénovation entre 1350 et 1450 élèves. Le programme de construction prévoit la réalisation de 60 salles de classe. Il prévoit encore la réalisation de 28 salles spéciales pour les besoins de l’enseignement des sciences, de l’éducation artistique, de l’éducation musicale ainsi qu’une salle audiovisuelle. A côté des structures d’enseignement proprement dites, le programme de construction prévoit la réalisation des structures pour l’administration et pour l’accueil, divers locaux spéciaux ainsi que des aménagements extérieurs.